

# SÉANCE ORDINAIRE 22 JANVIER 2018

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE VINGT DEUXIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE DIX-SEPT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LOUIS-PHILIPPE MARINEAU, PRÉSIDENT. LA SÉANCE DÉBUTE À DIX-HUIT HEURES TRENTE.

#### Sont présents formant quorum :

Louis-Philippe Marineau, représentant de Saint-Joseph-du-Lac, président Yves Legault, représentant de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, vice-président Manon Robitaille, représentante de Deux-Montagnes Tony Victor, représentant de Pointe-Calumet

# Sont également présents :

Stéphane Giguère, secrétaire pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

Chantal Ladouceur, trésorière pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

# OUVERTURE DE LA SÉANCE

#### Résolution RT 001-01-2018

#### 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 22 JANVIER 2018

# Il est proposé par madame Manon Robitaille Appuyé de monsieur Tony Victor

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 22 janvier 2018 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes.

# PROCÈS-VERBAL

#### **Résolution RT 002-01-2018**

# 2.1 <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20</u> <u>NOVEMBRE 2017</u>

# Il est proposé par monsieur Tony Victor Appuyé de monsieur Yves Legault

Et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 novembre 2017 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

#### ADMINISTRATION

# **Résolution RT 003-01-2018**

# 3.1 <u>DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JANVIER 2018</u>

# Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes présentés sur la liste établie au 22-01-2018 au montant de **79 964.85 \$.** La liste des comptes à payer est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.



3.2

#### **Résolution RT 004-01-2018**

### CONSTITUTION D'UN FONDS DE ROULEMENT

CONSIDÉRANT le règlement numéro RT01-2013 décrétant la

constitution d'un fonds de roulement de 50 000 \$;

CONSIDÉRANT QU' un montant de 10 000 \$ par année est versé dans

ledit fonds pendant 5 ans;

#### En conséquence,

# Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu qu'aux fins de l'application du règlement RT01-2013, un montant de 10 000 \$ pour l'année 2018 provenant de la quote-part sera affecté à la constitution du fonds de roulement de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes.

QU'au terme du présent versement, le fonds totalise une somme de 50 000 \$.

#### Résolution RT 005-01-2018

# 3.3 <u>APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES</u> INCOMPRESSIBLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018

# Il est proposé par monsieur Tony Victor Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu d'approuver la liste des dépenses incompressibles pour l'exercice financier 2018 et d'en autoriser le paiement aux fonds d'administration comme suit :

Poste GL	Fournisseurs	Montant budgété
02-921-00-85x	Règlements d'emprunt Intérêt	47 638 \$
03-210-00-00x	Capital	500 172 \$
02-415-00-331	Bell Canada	744 \$
02-415-00-681	Hydro-Québec	150 000\$
02-415-00-422	Assurances	15 567 \$
02-415-00-414	Frais d'administration	39 277 \$
	Total	753 398 \$

# Résolution RT 006-01-2018

# 3.4 AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ À L'EXERCICE FINANCIER 2018

CONSIDÉRANT QU' il ne doit y avoir aucun déficit ou excédent dans

l'opération de la Régie de traitement des eaux

usées de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT QUE le surplus accumulé de la Régie de traitement des

eaux usées de Deux-Montagnes était de

97 485,43 \$ au 31 décembre 2016;

#### En conséquence,

### Il est proposé par madame Manon Robitaille Appuyé de monsieur Tony Victor

Et unanimement résolu d'affecter à l'exercice de fonctionnement 2018, un surplus de 97 485,43 \$ provenant du surplus accumulé.



#### EXPLOITATION

#### **Résolution RT 007-01-2018**

# 4.1 <u>DÉPÔT DES RAPPORTS MENSUEL D'EXPLOITATION DES ÉTANGS AÉRÉS PAR LA FIRME AQUATECH SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC.</u>

#### CONSIDÉRANT QUE

la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes, par sa résolution RT-090-10-2015, a octroyé un contrat d'exploitation des étangs aérés à Aquatech, Société de gestion de l'eau Inc.:

### **CONSIDÉRANT QUE**

les représentants de la firme doivent déposer à la Régie un rapport d'activités mensuel conformément aux clauses du contrat;

Suivant la présentation par appel conférence de monsieur Benjamin Crampond;

#### En conséquence,

# Il est proposé par monsieur Tony Victor Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu que les rapports mensuels du mois de novembre et décembre 2017 soient approuvés par le conseil d'administration de la Régie. Les rapports sont joints au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

#### **Résolution RT 008-01-2018**

# 4.2 <u>DÉPÔT DU RAPPORT DE COMPILATION DES DÉBITS DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2017</u>

# Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu que la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes approuve le rapport de compilation des débits de l'usine de traitement des eaux usées de la station d'épuration et la répartition entre les municipalités membres pour le mois de novembre 2017

Le rapport est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

#### Résolution RT 009-01-2018

# 4.3 ACQUISITION ET INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ

# **CONSIDÉRANT**

l'inspection du site des étangs aérés incluant le bâtiment de service par un préventionniste en santé et sécurité au travail (SST);

# CONSIDÉRANT

le dépôt d'une liste par le spécialiste en SST de recommandation d'installation d'équipements visant à prévenir des accidents;

# En conséquence,

# Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de monsieur Tony Victor

Et unanimement résolu d'allouer un budget d'au plus 6 000 \$ aux fins de procéder à l'acquisition et l'installation d'équipements de sécurité tels que : des garde-corps, des points d'ancrage au-dessus des trappes d'accès, une douche oculaire etc.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 23-050-00-725 code complémentaire 17-002.



4.4

# Résolution RT 010-01-2018

# ACHAT DE SULFATE D'ALUMINIUM POUR L'ANNÉE 2018

**CONSIDÉRANT** le mandat de la ville de Saint-Eustache à un appel

d'offres regroupés des produits chimiques;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres regroupés pour l'achat des produits

chimiques de traitement;

**CONSIDÉRANT** l'analyse des soumissions reçues conformes du 13

juillet 2017 par la ville de Saint-Eustache;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la ville de Saint-Eustache,

responsable de l'achat regroupé, par le biais de la résolution numéro cm-1739/17-07-13, d'octroyé le contrat pour l'achat des produits chimiques pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 au plus bas soumissionnaire conforme par item;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire pour la fourniture de

sulfate d'aluminium à 48,8% a été Kemira Water Solutions Canada Inc. à un taux de 0.184 \$ / kg

liquide;

### En conséquence,

# Il est proposé par madame Manon Robitaille Appuyé de monsieur Yves Legault

Et unanimement résolu de mandater Kemira Water Solutions Canada Inc. à titre de fournisseur du sulfate d'aluminium liquide à 48.8 % pour l'année 2018 à un taux de 0.184 \$ / kg liquide.

**Il est également résolu** d'allouer un budget d'au plus 87 500 \$ aux fins de procéder à l'achat d'environ 475 543 kg de sulfate d'aluminium liquide.

**QUE** la résolution numéro 2017-09-528 de la ville de St-Eustache est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-635.

#### **Résolution RT 011-01-2018**

# 4.5 OCTROI D'UN CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SERVICE PLANIFIÉ DES SYSTÈMES DE VENTILATION ET DE CHAUFFAGE POUR LES ANNÉES 2018 À 2020

CONSIDÉRANT la soumission faite par l'entreprise Promécanic

Service Ltée à la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes, pour l'entretien et le service planifié des systèmes de climatisation, de

ventilation et de chauffage;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre comprend 4 inspections planifiées pour les

années 2018 à 2020 aux coûts suivants :

Année 2018: 1 660 \$ plus taxes soit 415.00 \$ par inspection Année 2019: 1 690 \$ plus taxes soit 422.50 \$ par inspection Année 2020: 1 720 \$ plus taxes soit 430.00 \$ par inspection



CONSIDÉRANT QUE les demandes de service en dehors des visites planifiées seront facturées au tarif horaire de 96,00 \$ sur semaine de 8h00 à 17h00 et temps double en dehors des heures normales et les jours fériés. Cependant, ce taux horaire est sujet à changement selon le Décret de la Construction;

# En conséquence,

# Il est proposé par monsieur Tony Victor Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu que la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes octroi le contrat d'entretien et de service planifié des systèmes de ventilation et de chauffage à l'entreprise Promécanic Service Ltée tel que spécifié dans les clauses du contrat pour une durée de 3 ans pour un montant de 5 070 \$, plus les taxes applicables. La soumission est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-526 et affectée au budget 2018 à 2020.

#### Résolution RT 012-01-2018

#### 4.6 DÉPÔT DU RAPPORT D'ÉVALUATION DES DÉBITS ET CHARGES DES VILLES TRIBUTAIRES - CAMPAGNE DU MOIS D'OCTOBRE 2017 - PRÉPARÉS PAR **ENVIROSERVICES INC.**

# Il est proposé par madame Manon Robitaille Appuyé de monsieur Tony Victor

Et unanimement résolu que la Régie de traitement des eaux usées de Deux- Montagnes approuve le rapport d'évaluation des débits et charges des villes tributaires de la campagne du mois d'octobre 2017 préparé par EnviroService Inc.

**QUE** le rapport d'octobre 2017 est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

#### **Résolution RT 013-01-2018**

#### 4.7 RENOUVELLEMENT DU MANDAT RELATIF AU CONTRÔLE PARASITAIRE

# Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu de mandater l'entreprise Extermination et capture Rive-Nord aux fins d'effectuer le contrôle parasitaire de l'immeuble pour l'année 2018, pour une somme de 1 658 \$, plus les taxes applicables.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-522.

# Résolution RT 014-01-2018

#### 4.8 **VIDANGE DES DESSABLEURS**

# Il est proposé par monsieur Tony Victor Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu d'autoriser une dépense d'au plus 12 000 \$, plus les taxes applicables, aux fins de procéder à la vidange des dessableurs incluant le transport et la disposition des boues, à raison de quatre fois durant l'année, soit au mois de janvier, mai, de septembre et d'octobre.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-521.



4.9

#### Résolution RT 015-01-2018

# <u>DÉPÔT DU RAPPORT DE MESURE DE BOUES AUX ÉTANGS AÉRÉS</u>

CONSIDÉRANT QUE la Régie de traitement des eaux usées de Deux-

Montagnes par sa résolution RE-08-065 a octroyé un contrat d'exploitation des étangs aérés à Aquatech, Société de gestion de l'eau Inc.;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la firme doivent procéder

annuellement à une mesure des boues

accumulées aux étangs;

En conséquence,

Il est proposé par madame Manon Robitaille Appuyé de monsieur Tony Victor

Et unanimement résolu que le rapport de mesure de boues, daté de décembre 2017, préparé par Aquatech pour la Régie de traitement des eaux de Deux-Montagnes soit approuvé par le conseil d'administration de la régie. Le rapport est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Monsieur Andrew Lewis, coordonnateur de projet chez Simo (Aquatech) effectue la présentation du rapport.

# PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent s'exprimer a été tenue conformément à la Loi.

### LEVÉE DE LA SÉANCE

# Résolution RT 016-01-2018

# 6.1 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2018

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de monsieur Tony Victor

Et unanimement résolu que la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes soit levée. Il est 19h49.

LOUIS-PHILIPPE MARINEAU PRÉSIDENT	STÉPHANE GIGUÈRE SECRÉTAIRE	